

XXXIII^e SESSION
Libreville, 3-6 juillet 2007

DOCUMENT N° 25

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

Commission politique

par

M. Bongnessan Arsène Yé
(Burkina Faso)

Rapporteur

sur

Les situations politiques dans l'espace francophone

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
A. LES SECTIONS SUSPENDUES AU SEIN DE L'APF	
1. REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	9
2. COTE D'IVOIRE ¹	11
3. MAURITANIE	13
B. LES SECTIONS SOUS OBSERVATION AU SEIN DE L'APF (suite à la levée d'une suspension)	
4. HAÏTI	15
5. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – TCHAD - DARFOUR	16
C. ALERTES SUR CERTAINES SITUATIONS POLITIQUES	
6. GUINEE	19
7. LIBAN	21

¹ Section d'un Parlement non reconnu internationalement



ANNEXES

Résolution adoptée par le Bureau de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie

Chalons, 17-18 janvier 2007

Déclaration adoptée par la commission politique

Pré-Saint-Didier, 1-2 mars 2007

Communiqués de presse de l'APF sur les situations de
crise politique

Juillet 2006 à juillet 2007

Communiqués de presse de l'OIF sur les situations
d'urgence

Juillet 2006 à juillet 2007



TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEA	Organisation des Etats américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine



INTRODUCTION

Permettez-moi d'abord de rappeler le statut actuel des sections de notre Assemblée car il y a eu quelques changements lors de la dernière Session de Rabat en juillet 2006 et d'autres changements sont attendus.

À l'heure actuelle, seules les sections de la **République démocratique du Congo** et de la **Mauritanie** sont formellement suspendues. Lors de la réunion de la commission politique à Pré-Saint-Didier, nous avons constaté le chemin parcouru dans ces pays vers le retour à l'ordre constitutionnel, mais nous attendions alors le déroulement des élections sénatoriales en RDC et l'élection présidentielle en Mauritanie pour porter un jugement définitif sur la transition. Il faut ajouter à ces sections le parlement de la **Côte d'Ivoire** qui n'est pas reconnu par la communauté internationale. Je vous ferai donc part des derniers développements dans ces trois pays.

Je vais également aborder la situation de deux sections, celle d'**Haïti** et de la **République centrafricaine**, qui sont sous observation suite à la levée de la mesure de suspension.

Récapitulatif du statut des sections au sein de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Comores	juillet 1999	juillet 2004	juillet 2006
Congo - Brazzaville	juillet 1998	juillet 2003	juillet 2005
Côte d'Ivoire	juillet 1998	juillet 2001	-
Côte d'Ivoire ¹	janvier 2006		
Guinée Bissau	janvier 2004	juillet 2004	juillet 2006
Haïti ¹	janvier 2004	juillet 2006	<i>(Juillet 2008)</i>
Mauritanie	août 2005	<i>(Juillet 2007)²</i>	
RCA	juillet 2003	juillet 2005	<i>(Juillet 2007)²</i>
RDC	juillet 1998	<i>(Juillet 2007)²</i>	
Rwanda	juillet 1998	juillet 2004	juillet 2006

¹ Section d'un parlement non reconnu internationalement

² Décisions à prendre lors de la Session de Libreville (en italique)

Je rappelle que la **mise sous observation** est une disposition instaurée en 2003 par le Bureau qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, car elle peut participer aux réunions et bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. La situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés. Dans le cas contraire, la mise sous observation est automatiquement levée au terme de deux années comme ce fut le cas pour les Comores, la Guinée Bissau et le Rwanda lors de la Session de Rabat.



La mise sous observation de la **Centrafrique** arrive à son terme lors de la présente Session de Libreville. Je vous propose aussi d'élargir nos observations pour englober également la situation au **Darfour**, province de l'ouest du Soudan qui est le théâtre d'une guerre civile et d'une grave crise humanitaire depuis février 2003, et celle du **Tchad**. Les situations sécuritaires de ces pays limitrophes sont intimement liées et nécessitent une vision d'ensemble.

Je souhaite enfin vous saisir de deux situations qui sont actuellement très préoccupantes et qui méritent un suivi de notre commission politique, celles de la **Guinée** et du **Liban**. La situation en Guinée a fait l'objet de plusieurs débats au sein de notre Assemblée. Les récents événements ont malheureusement confirmé les craintes que nous avons formulées dans nos résolutions. La situation au Liban s'est gravement détériorée au lendemain de notre Session de Rabat et elle reste actuellement très tendue.



A. LES SECTIONS SUSPENDUES AU SEIN DE L'APF

1. CONGO (RDC)

Constater la levée de la suspension de la section congolaise

En l'absence de Parlement, l'APF a constaté la suspension de la section du Congo (RDC) en 1998. L'accord de paix inter-congolais, signé le 17 décembre 2002, prévoyait la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale de transition qui devait mener la RDC à des élections générales. La transition politique s'est finalement terminée en 2007 avec le rétablissement des deux chambres du Parlement. La Session de Libreville sera l'occasion de constater officiellement la levée de la mesure de suspension.

Après de nombreux reports, des **élections législatives** ont eu lieu le **30 juillet 2006**, en même temps que le premier tour de l'**élection présidentielle**.

La **mission d'observation de la Francophonie**, composée d'une trentaine de personnalités, dont des parlementaires de l'APF, a observé ce premier tour de l'élection présidentielle et le scrutin législatif dont le taux de participation a été de 70,54%. Hormis quelques difficultés, pour la plupart imputables à l'inexpérience des agents électoraux et aux contraintes matérielles, et qui n'entachent pas la régularité et la sincérité du vote, la mission de la Francophonie a noté le déroulement libre et transparent des scrutins.

La nouvelle Assemblée nationale a siégé pour la première fois le 22 septembre 2006. Elle est dominée par l'Alliance de la majorité présidentielle (AMP) du chef de l'Etat Joseph Kabila devant la deuxième « plate-forme », l'Union pour la Nation (UN) de l'ex vice-président Jean-Pierre Bemba.

Le rapport de force correspond à celui observé au **premier tour de la présidentielle**, également organisé le 30 juillet 2006, où MM. Kabila et Bemba ont respectivement obtenu 44,8% et 20% des suffrages exprimés, ce qui leur a permis de disputer le **deuxième tour de la présidentielle** le **29 octobre 2006**. La mission de la Francophonie a également participé à l'observation de ce deuxième tour et a estimé que les scrutins se sont déroulés globalement de manière libre et transparente.

Le 27 novembre 2006, la Cour suprême de justice a confirmé les résultats provisoires du second tour de la présidentielle annoncés par la Commission électorale indépendante (CEI) quelques jours auparavant, accordant une large victoire à M. Kabila, crédité de 58,05% des suffrages exprimés, devant le vice-président Jean-Pierre Bemba qui a obtenu 41,95%, soit un écart de plus de 2,6 millions de voix. Le vice-président Bemba a déposé un recours en annulation du scrutin qui a par la suite été rejeté par la Cour suprême de justice.



L'opposant politique Antoine Gizenga (81 ans), ancien bras droit du tout premier chef de gouvernement du Congo indépendant Patrice Lumumba, a été nommé Premier ministre à la fin décembre, conformément à des accords électoraux. Celui-ci a formé au début février son gouvernement composé d'une soixantaine de ministres et vice-ministres.

Les députés provinciaux (élus le 29 octobre) ont élu les 108 **sénateurs** le 22 janvier dernier, puis les **gouverneurs et vice-gouverneurs** des provinces dès la fin janvier. D'autres scrutins locaux (conseillers municipaux, urbains et chefs de secteurs) seront organisés en 2007. Le Sénat nouvellement élu s'est réuni le 3 février 2007.

Des combats entre l'armée régulière et la garde rapprochée de M. Jean-Pierre Bemba, candidat à l'élection présidentielle et maintenant sénateur, ont fait en mars dernier entre 200 et 500 morts au cœur de la capitale. M. Bemba refusait de voir les soldats affectés à sa garde du temps où il était vice-président du gouvernement de transition intégrer les rangs de l'armée régulière, estimant que sa sécurité n'était pas garantie. Celui-ci est toujours au Portugal et il n'entend revenir au Congo que lorsque sa sécurité sera effectivement assurée.

Le **Bureau** a constaté le rétablissement des deux chambres du Parlement et la fin de la transition politique, amorcée en 2002, et par conséquent, a suggéré de constater la réintégration de la section congolaise lors de la séance plénière. Cette décision s'est bien sûr appuyée sur l'évaluation que nous avons faite au sein de la commission politique.

Le retour d'une section congolaise dans notre famille parlementaire - après une absence de plus de 8 ans - est plus que souhaitable compte tenu de l'importance de ce pays pour la Francophonie. Celle-ci doit pouvoir contribuer à la consolidation des institutions démocratiques. Elle ne peut se permettre d'être absente de ce pays où d'y être que de manière symbolique. Il serait donc de mise d'insister auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie et auprès de nos Chefs d'Etat et de gouvernement pour que des actions de coopération, notamment au niveau parlementaire, soient engagées le plus rapidement possible dès que les autorités congolaises en exprimeront le besoin.

Je rappelle que le Bureau avait décidé, lors de la réunion de janvier tenue à Châlons-en-Champagne, de dépêcher rapidement une mission de notre Assemblée à Kinshasa afin de reprendre contact avec les nouvelles autorités du parlement. Les contraintes de nos différents calendriers parlementaires nous ont obligés à reporter une telle mission qui pourrait cependant avoir lieu dès cet automne.

Le climat demeure cependant tendu dans certaines parties du pays, en particulier dans les provinces de l'Est où des groupes armés locaux et étrangers sont toujours actifs, et où des combats ont récemment opposé l'armée régulière à des soldats dissidents. Il faut donc rester attentif à la situation sécuritaire de ce pays.



2. COTE D'IVOIRE (parlement non reconnu)

Nouvel accord de paix inter-ivoirien

L'élection présidentielle prévue le 30 octobre 2005 a été reportée à plusieurs reprises en raison de nombreux blocages. A l'instar du Groupe de travail international (GTI), le Bureau de l'APF réuni à Nouméa en janvier 2006 a pris acte de la fin du mandat des députés de l'Assemblée nationale le 16 décembre 2005. Dès lors que nous constatons que le Parlement n'existe plus constitutionnellement, nous considérons que la question de la réintégration de la section ivoirienne sera étudiée lors de l'élection des députés suite à des élections libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale. Le nouvel accord de paix inter-ivoirien du 4 mars dernier laisse entrevoir la possibilité de tenir des élections. La commission politique devra cependant suivre attentivement tous les processus en cours afin de s'assurer que les conditions permettront d'organiser des élections libres et fiables.

Afin de faire face à la fin du mandat constitutionnel du Président Laurent Gbagbo qui a expiré le 30 octobre 2005, de même qu'à la fin de mandat de l'ancienne Assemblée nationale le 16 décembre 2005, le **Conseil de sécurité des Nations Unies** a adopté à l'unanimité, en novembre 2006, la **résolution 1721** qui reconduit pour un an le président ivoirien et le Premier ministre Charles Konan Banny, en donnant des pouvoirs élargis à ce dernier pour mener le pays à des élections. Le Conseil de sécurité avait ainsi souscrit à la décision du **Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine (UA)** prise en octobre 2006, et aux recommandations de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao),

Or, le Président ivoirien a proposé en décembre 2006 l'instauration d'un « dialogue direct » immédiat avec les Forces nouvelles qui contrôlent le nord du pays et la suppression de la zone de confiance qui sépare les deux camps depuis 2002. Suite à des négociations entre le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, chef des Forces nouvelles, un **accord de paix inter-ivoirien** a été signé à **Ouagadougou** le **4 mars 2007**. Le Président burkinabè Blaise Compaoré a joué un rôle important en tant que médiateur de cette crise. Les principales mesures prévues par cet accord sont les suivantes :

- Formation d'un nouveau gouvernement.

N.B. Le président ivoirien a confirmé par décret, fin mars, la nomination de Guillaume Soro au poste de Premier ministre et le nouveau gouvernement a été formé début avril.

- Mise en place d'un Cadre permanent de concertation (CPC) pour superviser cet accord, composé du président Gbagbo, de Guillaume Soro, d'Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié, et du président burkinabè Blaise Compaoré. Mise en place d'un comité d'évaluation et d'accompagnement de l'accord (CEA) présidé par M. Compaoré.



- Suppression progressive de la zone de confiance.
N.B. Les forces loyalistes et les forces nouvelles, les Nations Unies et l'armée française ont signé le 11 avril à Abidjan un document entérinant officiellement la suppression à partir du 16 avril 2007 de cette zone de confiance.
- Reprise de l'identification des populations en vue des élections : Les audiences foraines seront relancées sur l'ensemble de territoire dès la mise en place du nouveau gouvernement pour délivrer des jugements supplétifs d'actes de naissances. A l'issue des audiences foraines, la CEI procédera à un recensement électoral sur la base de la liste électorale de 2000.
- Désarmement, démantèlement des milices et intégration à terme des rebelles à la future armée ivoirienne, avec la création d'un centre de commandement intégré (CCI) auxquels participeront les états-majors des deux armées loyalistes (FANCI) et nouvelles (FAFN).
- Interdiction de toute propagande notamment médiatique tendant à nuire à l'esprit de la cohésion et de l'unité nationale.
- Demande au Conseil de sécurité des Nations Unies de la levée de l'embargo sur les armes sur la Côte d'Ivoire dans un délais de 3 mois après l'organisation de l'élection présidentielle, et de la levée immédiate des sanctions individuelles frappant des acteurs de la crise ivoirienne.
- Extension de la loi d'amnistie votée en 2003 couvrant les crimes et délits liés aux troubles qui ont secoué la Côte d'Ivoire et commis entre le 17 septembre 2000 et la date de signature de l'accord, à l'exception des crimes économiques et des crimes contre l'humanité.

Bien que le calendrier d'application de l'accord de paix ait pris du retard, le gouvernement a annoncé que cet accord devait entrer dans sa phase d'application au mois de juin par la reprise des audiences foraines pour procéder à l'identification de la population et par le regroupement des militaires, le désarmement des rebelles et le redéploiement de l'administration.

Notre commission politique devra donc demeurer attentive à l'évolution de la situation, en particulier s'agissant de l'organisation des élections pour s'assurer que les conditions permettront des élections libres et crédibles. Il faudrait à cet effet solliciter la contribution de l'Organisation internationale de la Francophonie.



3. MAURITANIE

Lever la mesure de suspension de la section de Mauritanie

Un coup de force a été perpétré le 3 août 2005 entraînant la dissolution du Parlement. L'APF et l'OIF ont fermement condamné le renversement du pouvoir légal et le Bureau de l'APF, réuni à Nouméa en février 2006, a souhaité un retour à l'ordre constitutionnel dans le strict respect du calendrier prévu. En l'absence de parlement régulièrement élu, nous avons alors constaté la suspension de la section mauritanienne et des programmes de coopération dont elle pourrait bénéficier. Le processus consacrant le retour à la légalité constitutionnelle a été salué par la Francophonie et notre Assemblée permettant à Libreville de lever la mesure de suspension de la section mauritanienne.

Les **élections législatives et municipales** en Mauritanie se sont déroulées le **19 novembre 2006**. La coalition de l'opposition à l'ancien régime a remporté 26 sièges de députés sur les 43 pourvus à l'issue du **premier tour**.

L'ancien président burundais Pierre Buyoya, chef de la **mission des observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)**, a déclaré que « ces scrutins, qui se sont déroulés dans de bonnes conditions, constituent une étape importante pour le retour du pays à la démocratie ». L'Union européenne (UE) qui avait déployé 87 observateurs sur le terrain, a affirmé que les élections s'étaient déroulées « dans le calme et dans un climat de liberté, dans un environnement politique plus libre, ouvert et équitable ».

Le **deuxième tour des élections législatives**, organisé le **3 décembre 2006**, a permis de combler les 52 autres sièges de l'Assemblée nationale, qui en compte 95. La mission d'observation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à laquelle a participé l'APF, a déclaré que le second tour s'est déroulé dans de bonnes conditions et dans un climat de sérénité et de liberté. La mission francophone a ajouté que ce scrutin a été une étape décisive dans la restauration de la légalité constitutionnelle de ce pays.

La Coalition des forces de changement démocratique (CFCD), ex-opposition, a remporté 41 sièges sur les 95. Un des partis de cette coalition, le Rassemblement des forces pour la démocratie (RFD), devient le premier parti politique du pays avec 15 députés. Il devance un autre parti de l'ex-opposition, l'Union des forces de progrès (UFP) qui regroupe 9 députés. Première mouvance politique du pays, la coalition est toutefois talonnée par le regroupement des indépendants, pour la plupart issus de l'ancien parti au pouvoir, qui comptera un peu plus d'une quarantaine de députés.

Les **élections sénatoriales** du **21 janvier** et du **4 février 2007** ont permis de combler 52 des 56 sièges du Sénat, trois autres membres représentant les citoyens mauritaniens vivant à l'étranger devaient être désignés par les sénateurs élus et l'élection d'un siège de sénateur fut annulée pour cause d'irrégularité. Selon des résultats définitifs, les indépendants organisés au sein de la coalition « Al-Mithaq » ont gagné 37 sièges contre 15 pour la Coalition des forces de changement démocratique (CFCD, ex-opposition).



M. Ould Abdallahi a remporté le 25 mars dernier le **second tour** de l'**élection présidentielle** avec 52,85% des voix face à Ahmed Ould Daddah. Cette élection constituait la dernière étape d'un processus de transition démocratique après le renversement du régime de Maaouiya Ould Taya en août 2005. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réuni le 16 avril à Paris, a adopté une résolution dans laquelle les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement ont exprimé leur vive satisfaction pour le déroulement exemplaire de la transition en Mauritanie. Ils ont adressé leurs félicitations à l'ensemble des protagonistes de ce processus consacrant le retour à la légalité constitutionnelle et jetant les bases d'une démocratie durable.

Suite à une évaluation préalable de la commission politique, le Bureau a décidé de proposer lors de la séance plénière que la mesure de suspension de la section mauritanienne soit levée dès la Session de Libreville.

Je tiens enfin à rappeler que lors du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) du 12 décembre 2006, le Représentant de la Mauritanie, appuyé par le Président Diouf, avait longuement insisté pour que l'APF organise le plus rapidement possible un séminaire en Mauritanie.

Le **Bureau** réuni à Châlons-en-Champagne avait autorisé le Secrétariat général à organiser ce séminaire au printemps à la condition que les élections présidentielles se déroulent aussi bien que les élections législatives. Le Bureau avait aussi décidé de saisir la commission politique pour la consulter sur l'opportunité d'organiser un tel séminaire. Celle-ci a donné un avis favorable mais conditionnel comme les élections présidentielles devaient se tenir après sa réunion. Les contraintes de nos différents calendriers parlementaires mais aussi et surtout le resserrement budgétaire en cours au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie nous ont obligés à reporter ce séminaire parlementaire à une date ultérieure.

Il faudra donc insister auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie pour que des fonds supplémentaires soient débloqués dans cette perspective. Notre Assemblée est bien sûr disposée à appuyer convenablement la consolidation du parlement de Mauritanie comme il se doit, dans le contexte où nous privilégions les sections en sortie de crise. Encore faut-il que la Francophonie, et nos Chefs d'Etat et de gouvernement au demeurant, nous en donnent les moyens.



A) LES SECTIONS SOUS OBSERVATION AU SEIN DE L'APF (suite à la levée d'une suspension)

4. HAÏTI

Réintégration de la section en juillet 2006

Le premier tour de l'élection présidentielle et des élections législatives et sénatoriales s'est tenu le 7 février 2005. M. René Préval a été élu Président de la République à la suite de ce premier tour. Le deuxième tour des élections parlementaires s'est tenu le 21 avril 2006. Ces élections étant reconnues par les forces politiques haïtiennes et la communauté internationale, la section haïtienne a retrouvé sa place au sein de l'APF suite à une décision de l'Assemblée plénière (Rabat, juillet 2006).

La **commission politique** avait pris acte à **Québec (3-4 mai 2006)** du résultat des élections parlementaires du 21 avril et de leur acceptation par les candidats et les différentes forces politiques. Elle a en conséquence recommandé au Bureau de l'APF d'envisager la pleine participation des parlementaires haïtiens aux travaux de l'APF.

La section haïtienne a effectivement été réintégrée lors de la **Session de Rabat** en juillet 2006. Nous avons également décidé d'envoyer à Port-au-Prince une **mission de haut niveau**. Le **Président Abdou Diouf**, Secrétaire général de la Francophonie, a souhaité au cours de cette Session que l'APF soit le « catalyseur » des coopérations bilatérales francophones au profit du parlement haïtien. Il a renouvelé cette position devant le Conseil permanent de la Francophonie le 6 juillet 2006.

La **mission** qui a été organisée peu de temps après la Session, au début septembre 2006, était conduite par M. Bernard Patry, Président de l'APF. Elle était en outre composée de M. Michel Bissonnet, Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Bruno Bourg Broc, Président délégué de la section française, M. Antoine Kolawole Idji, Président de l'Assemblée nationale du Bénin, et de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire.

L'APF y a également organisé un **séminaire parlementaire** du 8 au 10 mars et un **séminaire d'information et de sensibilisation sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** les 3-4 mai 2007. Ces actions de coopération démontrent notre réactivité et notre capacité de mobiliser rapidement des parlementaires qui ont, par leur présence et leur légitimité, contribué à la qualité des échanges avec les parlementaires haïtiens.

De plus, certaines de nos sections, notamment le France, le Québec et le Canada, ont entrepris certaines démarches bilatérales pour appuyer le parlement haïtien. Ces sections pourraient nous faire part de l'état de ces démarches.



Pour ce qui est de la **situation intérieure**, nous pouvons noter certains progrès sur les plans de la sécurité mais ceux-ci restent insuffisants, la population étant toujours la cible de nombreux actes de violences et d'enlèvements. Depuis quelques mois, les Nations Unies multiplient avec le soutien du gouvernement les offensives contre les groupes armés en vue de rétablir la sécurité, s'attirant à nouveau les bonnes grâces d'une population qui avait dénoncé sa passivité. Vivement critiqué par des parlementaires, le gouvernement a autorisé les quelques 7000 Casques bleus et 1300 policiers de la Minustah à durcir leurs interventions. Le Conseil de sécurité a récemment renouvelé le mandat de la force onusienne et l'a chargée d'intensifier ses opérations de police contre les bandes armées afin de rétablir la sécurité dans le pays.

Notons que des **élections locales et municipales** ont eu lieu au début **décembre** de l'année dernière. Quatre personnes ont été tuées par balles dans diverses régions du pays, deux bureaux de vote ont été saccagés dans le centre du pays et trois personnes ont été interpellées par les forces de l'ordre. Les électeurs n'ont pas pu voter dans une localité du sud-est où un parlementaire à la tête d'un groupe d'hommes a interrompu le processus. Les responsables électoraux ont exprimé leur satisfaction malgré ces incidents qui n'ont pas eu selon eux, d'impacts majeurs sur les résultats.

La situation mérite que nous poursuivions notre suivi au sein de la commission politique mais ne peut, à moins d'avis contraire, faire l'objet d'une nouvelle résolution qui soit complètement différente de celle adoptée à Rabat et qui est toujours d'actualité.

5. REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE – TCHAD - DARFOUR

Elargir notre suivi à d'autres pays de la région

Suite aux deux tours des scrutins présidentiels et législatifs de 2005, la suspension de la section centrafricaine a été levée lors de la Session de Bruxelles en juillet 2005. Conformément à une décision du Bureau, la situation en République centrafricaine est sous observation pour une période de deux années. Cette mesure arrivera à son terme lors de la Session de Libreville.

Darfour

Il convient d'aborder la crise du Darfour, région du Soudan qui n'est pas membre de la Francophonie, pour des raisons humanitaires évidentes mais également pour les dangers que posent la situation dans cette région sur les pays limitrophes, notamment ceux qui sont membres de la Francophonie : la République centrafricaine et le Tchad.



Une résolution (1706) du Conseil de sécurité votée le 31 août 2006 prévoyait que des troupes de maintien de la paix des Nations Unies relèvent celles de l'Union africaine (UA) au Soudan et se déploient dans la province soudanaise du Darfour, et plus particulièrement dans la zone qui fait frontière avec la RCA et le Tchad, ce que le Soudan refusait catégoriquement. Le Secrétaire général des Nations Unies a annoncé le 17 novembre que le gouvernement du Soudan acceptait plutôt le principe d'une force hybride « Nations Unies - Union africaine » bien que sa taille reste à déterminer.

Le déploiement du personnel de l'ONU au Darfour continue dans le cadre d'un soutien « léger » aux forces de l'UA dans la région.

Le nouveau Secrétaire général Ban Ki-moon a placé la crise du Darfour en tête de ses priorités, exprimant l'espoir d'une solution pacifique à un conflit qui a déjà fait plus de 2 millions de déplacés. Il a récemment recommandé le déploiement dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine d'une force internationale de 6000 à 11 000 hommes, pour protéger les civils affectés par le conflit au Darfour. Dans un rapport au Conseil de sécurité, il propose deux options possibles pour cette force multidimensionnelle, qui comporterait une composante politique, chargée notamment de missions de bons offices pour faciliter le dialogue politique dans les pays visés, et d'une composante militaire. Selon la première option, la composante militaire consisterait en l'envoi d'environ 6000 Casques bleus dans une force très mobile, fortement équipée en moyens aériens de reconnaissance et d'intervention, hélicoptères notamment. La deuxième option privilégiée consisterait en une force plus terrestre d'environ 11 000 hommes, au cas où il s'avèrerait impossible d'obtenir des pays contributeurs les moyens aériens suffisants pour la première option.

Le conflit au Darfour ne peut être réglé sans un processus politique car il est nécessaire de tenir compte des aspects régionaux des problèmes de sécurité afin de parvenir à une paix durable.

République centrafricaine

La situation dans le nord du Centrafrique reste inquiétante, des combats ayant opposé, en fin d'année dernière, l'armée à des rebelles centrafricains qui ont contrôlé plusieurs localités du nord-est de la Centrafrique pendant quelques semaines. Des exactions ont aussi été commises dans le Nord-Ouest du pays rendant la situation très volatile à la frontière commune du Tchad.

L'armée centrafricaine (FACA), avec le soutien militaire de la France et de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Fomuc), a amorcé une contre-offensive contre les rebelles de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et ont repris depuis le 27 novembre les localités de Birao (800 km au nord-est de Bangui), Ndélé et Ouadda, de même que les zones alentours conquises entre la fin octobre et la mi-novembre.

Face à cette offensive rebelle, le gouvernement tchadien avait décidé d'appuyer militairement les autorités de la République centrafricaine (RCA). Le déploiement des soldats tchadiens dans le pays voisin est prévu par les traités de la Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique centrale (Cémac), dont font partie le Tchad et la RCA. Plus d'une centaine de militaires tchadiens sont déjà stationnés en RCA.



Tchad

Le Bureau s'était déjà inquiété il y a un an, lors de la réunion de Nouméa, des conditions humanitaires et des affrontements violents à la frontière du Tchad et du Soudan où plusieurs nouveaux groupes rebelles sont apparus.

Nous avons alors condamné toute tentative de déstabilisation du Tchad et de ses institutions démocratiques. Nous avons également demandé à l'Organisation internationale de la Francophonie, lors de notre dernière Session à Rabat, de se saisir de cette question dans le cadre de l'observation permanente de la démocratie et des droits de l'Homme. Nous avons exhorté la communauté internationale et les organisations régionales à imposer un dialogue politique entre les Etats de la région afin de trouver une issue pacifique à la crise au Tchad et au Darfour.

La situation sécuritaire reste extrêmement explosive et imprévisible dans tout l'est du Tchad, après de nouveaux affrontements ces dernières mois entre forces gouvernementales et rebelles.

L'intensification des combats le long de la frontière orientale du Tchad et la région soudanaise du Darfour, de même que le débordement des confrontations armées à la frontière de la République centrafricaine sont extrêmement préoccupantes et nécessiteront un suivi de notre commission politique, mais également des actions plus vigoureuses des instances de la Francophonie, et des Etats et gouvernements membres de la Francophonie.

Ceux-ci ont réitéré l'importance de la responsabilité de protéger les populations civiles. Ils ont souligné, lors de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, réunion tenue à Saint-Boniface (Canada) en mai 2006, que cette responsabilité incombe à chaque État qui doit protéger les civils sur son territoire ou sur un territoire qu'il contrôle. Ils ont confirmé la coopération pleine et entière de la Francophonie à l'égard de ses membres qui le souhaitent, pour qu'ils s'acquittent de cette responsabilité qui exige la protection des populations contre le génocide, les crimes de guerre, l'épuration ethnique, et les crimes contre l'humanité, ainsi que la poursuite en justice des auteurs de tels actes.



C) ALERTES SUR CERTAINES SITUATIONS POLITIQUES

6. GUINEE

Situation sous observation

La situation en Guinée est sous observation depuis le Bureau de Cayenne en 2004. La commission politique a depuis adopté de nombreuses résolutions sur la Guinée, jouant ainsi son rôle de vigie et alertant les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie sur risques encourus dans ce pays. Or depuis, la situation s'est fortement dégradée et un gouvernement de transition a été mis en place. Les derniers événements nous incitent à poursuivre et à approfondir ce suivi.

Le **Bureau** de l'APF réuni à **Cayenne** en **janvier 2004** a regretté que les conditions d'organisation du référendum constitutionnel du 11 novembre 2001 n'aient pas permis une révision de la loi fondamentale résultant d'un large consensus national, ce qui est contraire à un engagement de la Déclaration de Bamako. Le Bureau a également rappelé que plusieurs partis d'opposition ont boycotté les élections législatives du 30 juin 2002, estimant que ce scrutin, plusieurs fois reporté à partir de l'an 2000, n'était pas organisé dans la transparence. L'OIF et l'APF avaient choisi de ne pas participer à l'observation de ces élections législatives car des doutes raisonnables persistaient sur la crédibilité de l'organisation de ce scrutin et que les conditions minimales pour des élections libres, fiables et transparentes n'étaient pas réunies. Par conséquent, le Bureau de l'APF a décidé à Cayenne de mettre sous observation la situation en Guinée.

Or, la situation s'est détériorée en Guinée en début d'année. Les syndicats du pays ont lancé le 10 janvier un mot d'ordre de **grève** largement suivi. L'activité économique a été en grande partie paralysée par cette grève générale illimitée, réactivée le 12 février par les syndicats pour protester contre la nomination du Premier ministre Eugène Camara, jugé trop proche du Président Lansana Conté. La vague de contestation, durement réprimée, qui a accompagné la grève a fait au moins 113 morts, des civils pour l'essentiel, et a provoqué l'instauration d'un état de siège accordant la quasi-totalité du pouvoir à l'armée du 12 au 23 février. Après l'échec de plusieurs concertations avec les syndicats, les députés guinéens ont finalement voté à l'unanimité contre la prolongation de l'état de siège.

La commission politique, réunie à Pré-Saint-Didier (Vallée d'Aoste) le 2 mars dernier, a condamné fermement la violence de la répression qui a suivi le déclenchement d'un mouvement de grève générale. Elle a rappelé l'obligation pour chaque Etat de protéger les populations civiles vivant sur son territoire, principe entériné par la Francophonie lors de la Conférence de Saint-Boniface (Canada) et lors du Sommet de Bucarest. Elle a exhorté les autorités guinéennes à assurer un retour à l'ordre dans le respect des droits de l'Homme, à respecter pleinement le pluralisme politique et à négocier une sortie de crise pacifique et durable par un véritable dialogue politique impliquant l'ensemble des forces vives de la nation.



La commission politique a par conséquent recommandé aux instances de la Francophonie de procéder dans les meilleurs délais à un examen de la situation en Guinée et de prendre toute initiative destinée à prévenir l'aggravation de cette crise de la démocratie et des violations des droits de l'Homme et de prendre toutes les mesures propres à renforcer l'Etat de droit et la démocratie en Guinée selon les principes reconnus dans la Déclaration de Bamako.

Un comité ad hoc restreint de l'Organisation internationale de la Francophonie a justement été réuni le 30 mai dernier sur la situation en République de Guinée, en présence de M. Abdoul Kabélé Camara, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Guinéens de l'étranger. Au terme des débats, la Francophonie a fait valoir son expérience et sa spécificité dans les domaines suivants :

- l'accompagnement du processus électoral dans la perspective des élections législatives prévues à la fin de cette année ;
- le renforcement des capacités de l'ensemble des Institutions de l'Etat de Droit, et au premier rang desquelles les institutions judiciaires ;
- le soutien à la réforme de l'Etat, notamment de la bonne gouvernance et du principe de la transparence ;
- la promotion de l'éducation et de la formation au bénéfice de tous les acteurs, y compris la société civile.

Le 26 février, **M. Lansana Kouyaté**, alors représentant du Secrétaire général de l'Organisation de la Francophonie pour la Côte d'Ivoire que nous avons auditionné à plusieurs reprises lors de nos travaux, a finalement été nommé au poste de premier ministre. La commission politique a salué cette nomination qui constitue une chance pour la Guinée, et qui, sous son influence, pourra s'engager dans un dialogue fécond, indispensable à tout développement économique, social et politique.

Son **gouvernement** a été formé à la fin mars suite à des consultations et des pourparlers auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux du pays. Aucun parti politique n'est représenté au sein de ce gouvernement, qui ne compte aucun ministre du gouvernement sortant, et la plupart des ministres nommés sont des technocrates inconnus du grand public et issus de la société civile.

Les **élections législatives**, initialement prévues en juin, ont été reportées sans indication de date, le mois de décembre étant cependant évoqué, le temps de rétablir l'administration en province qui avait été chassée par les manifestants lors des heurts de janvier-février. La majorité des partis d'opposition, comme de la majorité présidentielle, souhaite que les élections aient lieu en décembre 2007. Cette crise administrative s'ajoute à une grogne des militaires du rang qui, pour des revendications salariales, ont tiré des coups de feu, tuant au moins huit personnes.

La commission politique devra poursuivre son suivi de la situation en Guinée qui demeure explosive et transmettre ses observations et recommandations lors des prochaines réunions du Bureau.



7. LIBAN

Peu de temps après la dernière Session de Rabat, le gouvernement israélien a lancé une vaste offensive aérienne et maritime sur le Liban, après l'enlèvement à sa frontière de deux soldats et la mort de huit autres, opérations revendiquées par le Hezbollah. La ville de Beyrouth et le Liban-Sud ont été bombardés causant de graves dommages aux infrastructures (ponts et ports) et un blocus aérien et maritime a été imposé au Liban. Le Hezbollah a riposté par des tirs de roquette sur le nord d'Israël.

En un mois, la guerre a fait près de 1600 morts et 900 000 déplacés au Liban; 150 morts et 400 000 et déplacés en Israël. Plusieurs pays ont dû mettre en place de vastes opérations afin de rapatrier leurs ressortissants.

Le 12 août 2006, le **Conseil de sécurité des Nations Unies** a adopté la **résolution 1701** appelant à la cessation des hostilités au Liban, effective à partir du 14 août. L'armée libanaise s'est ensuite déployée au Liban Sud suivie par des effectifs supplémentaires à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (Finul). Le blocus aérien et maritime imposé par Israël au Liban a été levé les 7-8 septembre et les troupes israéliennes ont quitté les dernières positions qu'ils occupaient au Liban sud le 1^{er} octobre, à l'exception du village de Ghajar, à cheval sur la frontière libano-israélo-syrienne.

Les ministres du Hezbollah et du mouvement Amal ont quitté le gouvernement en novembre dernier en accusant la majorité anti-syrienne d'accaparer le pouvoir. Ils réclament une place accrue au sein du gouvernement et un droit de veto. En conséquence, la légitimité du gouvernement n'est plus reconnue par le chef de l'Etat, le président du Parlement et l'opposition. Ils qualifient le gouvernement actuel d'anticonstitutionnel depuis la démission de tous les ministres chiites. La Constitution libanaise stipule dans son préambule que « *tout pouvoir qui ne respecte pas le principe de la coexistence* (entre les différentes communautés religieuses) *n'est pas légitime* ». L'article 95 de la loi fondamentale précise, quant à lui, que toutes les communautés doivent être représentées au sein du Conseil des ministres.

La majorité parlementaire dont est issu le gouvernement Siniora accuse l'opposition d'être manipulée et veut obtenir une élection présidentielle anticipée dans le but de neutraliser le président Emile Lahoud qu'ils accusent de chercher à bloquer la constitution d'un tribunal international sur l'assassinat de l'ex-Premier ministre Rafic Hariri. M. Fouad Siniora a affirmé que son gouvernement resterait en place et a appelé au dialogue.

Le ministre libanais de l'industrie et député, **Pierre Gemayel**, a été assassiné le **21 novembre 2006**. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a donné une réponse positive au Premier ministre qui a sollicité l'aide de la communauté internationale dans l'enquête sur cet assassinat. Des experts de la commission internationale chargé d'enquêter sur l'assassinat de Rafic Hariri se sont rendus sur les lieux du crime pour commencer leurs investigations.

Cet assassinat est intervenu quelques heures avant que le Conseil de sécurité ne donne son accord à un projet, établi entre les Nations Unies et le gouvernement du Liban, visant à créer un tribunal international destiné à juger les auteurs de l'assassinat de Rafic Hariri ainsi que de 14 autres personnes, le 14 février 2005 à Beyrouth. Le gouvernement libanais a entériné ce projet malgré les réticences de l'opposition. Selon les premières conclusions de la Commission d'enquête internationale, les responsables des services de sécurité syriens seraient impliqués dans l'assassinat.



La **commission politique** a appuyé, lors de sa réunion de **Pré-Saint-Didier** (Vallée d'Aoste) du 2 mars dernier, l'instauration du tribunal spécial à caractère international destiné à juger les auteurs de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. Elle a également appelé le parlement libanais à relancer le processus de dialogue interrompu le 11 novembre 2006 et appelé les autorités libanaises à organiser une élection partielle visant à remplacer le siège laissé vacant suite à l'assassinat du député Pierre Gemayel en application de la constitution libanaise et dans le respect des principes de base de la démocratie et de la protection physique des candidats.

Depuis, un autre député libanais a été assassiné. Le **député Walid Eido**, son fils et huit autres victimes ont en effet été tués à la **mi-juin** dans un attentat à la voiture piégée à Beyrouth. Le gouvernement a décidé d'organiser des **élections législatives partielles** le **5 août** pour les deux sièges rendus vacants par l'assassinat de ce député et celui du député Pierre Gemayel. Le décret organisant des élections partielles doit être contresigné par le chef de l'Etat. Le Hezbollah a accusé le gouvernement libanais d'aggraver la crise politique en prévoyant d'organiser ces élections législatives partielles. Nous risquons donc un nouvel affrontement sur cette question.

Notre Assemblée ne peut cependant rester les bras croisés devant l'assassinat systématique de parlementaires. Nous nous devons de condamner ces assassinats qui risquent à la longue de modifier les rapports de force au sein de l'Assemblée. Il n'est pas inutile de préciser ici que la majorité absolue est nécessaire pour l'élection d'un nouveau président, élection qui est prévue en principe le 25 septembre afin de remplacer le Président actuel, M. Lahoud.

Plusieurs attentats ont également frappé la capitale libanaise et ses environs depuis le 20 mai, date du début des affrontements meurtriers entre l'armée et les islamistes de Fatah al-Islam dans le **nord du pays**. Les autorités libanaises exigent la reddition des islamistes, particulièrement ceux impliqués dans l'assassinat le 20 mai de 27 soldats dans leurs positions autour de Nahr al-Bared ou en permission dans la région. Des groupes islamistes extrémistes se sont en effet installés ces dernières années dans certains camps palestiniens du Liban, en particulier Nahr al-Bared et Aïn Héloué, le plus peuplé avec 45 000 habitants. Ces camps, au nombre de 12, sont en principe contrôlés par les formations politico-militaires palestiniennes, en particulier le Fatah, puisqu'un accord tacite avec les autorités libanaises exclut la présence de l'armée à l'intérieur des camps.

Dans le **sud**, des blindés de l'armée et de la FINUL patrouillent sur la route longeant la frontière israélienne où l'armée et les casques bleus sont en état d'alerte après le tir de roquettes / missiles, le 17 juin dernier, à partir du territoire libanais sur le nord d'Israël. Ces tirs sont les premiers depuis la fin de la guerre de juillet-août.

La situation politique au Liban, loin de s'améliorer, semble donc se cristalliser sans qu'aucune issue ne soit proposée, et la récente escalade de la violence comporte dans ce contexte bien des risques pour ce pays, d'autant plus que cette situation n'est pas étrangère aux autres enjeux de la région qui impliquent d'importantes puissances.

